

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Optique et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

39581

Déclaration de Maladie : N° P19- 0009036

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6183

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BAYDOURI KAMAL Date de naissance : 18/07/61

Adresse : Quartier de l'Hôpital Angle 6ème et pavillon 29A 1160

Tél. : 0661339012 Total des frais engagés : 187.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Professeur ZAID Driss
Néphrologue
INPE:091149005

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Slim Samy Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Lupus Erythémateux Disséminé

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 01/09/2012

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RAIRES

Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Aides Sociales

Professeur ZAHID JAS

Néphrologue

INPE:091149005

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 HUE DE LA SEBTA LABORATOIRE DE BIOLOGIE SBT 20380 CASABLANCA SEBTA  DR J. P. SAVOIE 20380 CASABLANCA	09/05/2014	LABORATOIRE DE BIOLOGIE SBT 20380 CASABLANCA SEBTA DR J. P. SAVOIE 20380 CASABLANCA	187,60

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	D
25533412	21433552
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



CENTRE DE MALADIES RENALES DIALYSE AL HAYAT OASIS

CASABLANCA 04.09.2016



DLM: Samha

Professeur Zaid Driss
Néphrologie
Dialyse

NF 5 -
Creatinine

Problème 24h

Professeur ZAID Driss
Néphrologue
INPE:091149005





مختبر البيولوجيا سبطة للتحاليل الطبية والمتخصصة

LABORATOIRE DE BIOLOGIE SEBTA d'analyses médicales et spécialisées



Mme. DLIMI SAMIHA
29 ANGLE SEBTA IT PROVENCE APPT 11 ETAGE

PRIVEE

FACTURE N° 200900032

Dossier : 2009041015 du : 04-09-2020 à 10:45



PPRESCRIPTEUR :

ACTE :

Analyses : UPT, DIUR, CR, PR, DELAI, ASPECT, CENTRI, V, NF, M

FACTURATION:

Total en DH : 187.6

cent quatre-vingt-sept dirhams soixante centimes

En vous remerciant pour votre confiance, veuillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

CASABLANCA, le Vendredi 04 Septembre 2020



Page 1 sur 1

Ouvert du Lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, le Samedi de 8h à 12h30. Urgences 24/24
24 rue Savoie - RDC de la Résidence Savoie - 20100 Casablanca. TEL : 05 22 27 26 22 FAX : 05 22 27 78 87 URGENCES: 06 74 65 13 13
Web : www.labolbs.com E-mail: contact@labolbs.com CNSS : 8992332 Patente : 3633734 IF : 18764979 ICE : 001670417000055 IBAN (BMCI) : 013 780 01245 00000600122 RIB 48
INPE: 093060820



Analyses médicales et biologie spécialisée

Mme. DLIMI SAMIHA
29 ANGLE SEBTA IT PROVENCE APPT 11 ETAGE



2009041015

DDN : 17-08-1980
Dossier : 2009041015
Du : 04-09-2020 à 10:45

Compte-rendu complet

Cher patient, nous vous remercions de votre confiance, et vous transmettons Vos résultats.

HEMATOCYTOLOGIE Echantillon sang total EDTA

HEMOGRAMME

SYSMEX XT 4000i, JAPON

16-07-2020

Leucocytes :	5.59	Milles/ μ L	(3.90-10.20)	7.64
Hématies :	3.11	Millions/ μ L	(3.90-5.40)	2.92
Hémoglobine :	9.0	g/dL	(12.0-15.6)	9.0
Hématocrite :	31.1	%	(35.5-45.5)	29.6
VGM :	100.0	fL	(80.0-99.0)	101.4
TCMH :	28.9	pg	(27.0-33.5)	30.8
CCMH :	28.9	g/dL	(30.0-36.0)	30.4
RDW :	12.7	%	(0.0-18.5)	13.5
Polynucléaires Neutrophiles :	70.7	%	58.3	
Soit:	3.95	Milles/ μ L	(1.50-7.70)	4.45
Polynucléaires Eosinophiles :	0.7	%	0.5	
Soit:	0.04	Milles/ μ L	(0.02-1.10)	0.04
Polynucléaires Basophiles :	0.2	%	0.4	
Soit:	0.01	Milles/ μ L	(<0.35)	0.03
Lymphocytes :	21.8	%	32.7	
Soit:	1.22	Milles/ μ L	(>1.00)	2.50
Monocytes :	6.6	%	8.1	
Soit:	0.37	Milles/ μ L	(0.10-2.70)	0.62
IG%	1.6	%	4.5	
Plaquettes :	275	Milles/ μ L	(150-370)	287
VPM	8.5	fL		8.7

BIOCHIMIE SANGUINE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE

Créatinine
(Dosage enzymatique)

16-07-2020

14.9	mg/L	(<11.0)	15.4
131.9	μ mol/L	(<97.4)	

32

LBS LABORATOIRE DE BIOLOGIE SEBTA
RUE DE LA RÉSIDENCE SAVOIE
24 RUE SAVOIE
20360 CASABLANCA

Page 1 sur 2



Examen de : **Mme. SAMIHA DLIMI (Née DLIMI)**
Dossier N° : 2009041015 du 04-09-2020

BIOCHIMIE URINAIRE

Diurèse des 24h 11-08-2020
2.760 litres / 2.950
24h

Recherche de protéines urinaire
(Bandellette urinaire BAYER) POSITIVE +

Protéinurie (échantillon) 11-08-2020
(Chlorure de benzéthonium)
Protéinurie des 24h 0.390 g/l 0.407
390.00 mg/l
1.076 mg / 24h (<140) 1.201

Lors d'une grossesse normale, les protéines urinaires peuvent atteindre 300 mg/24h.

Edition validée par : Amal LOUAHABI